

# PROCES VERBAL DE SÉANCE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2022 – 19 H 30

L'an deux mil vingt deux, le vendredi quatorze janvier à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Thury en Valois, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, Salle du Conseil Municipal le temps de la crise sanitaire, en séance publique, sous la présidence de M. Jérôme MARGOTTET, Maire et sur sa convocation.

Etaient présents les Conseillers Municipaux en exercice :

M. Jérôme MARGOTTET  
Mme Thérèse LE GOUEDEC  
Mme Jocelyne GOULAS

Mme Nadège POZZEBON  
Mme Sylvie GILLES  
M. Daniel GRAUET

M. Roger MARTIN  
M. Bernard TARET  
Mme Lucette MONTIGNY

Absent excusé : M. Hervé PICARD

Nombre de Conseillers en exercice : 10  
Nombre de Conseillers présents : 09  
Nombre de Conseillers votants : 09

Date de convocation : 10 janvier 2022

Conformément à l'article L 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité des membres présents,

- Mme Nadège POZZEBON est nommée Secrétaire de Séance

Comme l'autorise le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis-clos afin de discuter objectivement du projet de city stade qui rencontre une opposition de la part des riverains concernés.

Monsieur le Maire soumet l'huis-clos au vote. Le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition d'huis-clos,

### **DÉLIBÉRATION TAXE RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT :**

Mme GOULAS rappelle au Conseil les travaux que nécessitent la station d'épuration et le réseau vieillissant de l'assainissement communal. Des subventions ont été demandées pour effectuer les travaux les plus importants mais il est nécessaire d'augmenter la taxe de raccordement des particuliers pour tout nouveau branchement sur l'assainissement communal car ces recettes permettront également de financer certains travaux.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer à 4 995 € les frais de raccordement au réseau d'assainissement communal, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### **PROJET CITY STADE :**

Monsieur le Maire dresse un compte-rendu au Conseil du rendez-vous que lui et ses adjointes ont eu avec les riverains du projet City Stade. Ce rendez-vous a été fait à l'initiative de la Municipalité pour présenter le projet aux riverains et répondre à leurs éventuelles questions.

Les riverains du projet sont fortement opposés à l'emplacement choisi et mettront tout en œuvre pour que ce projet de city stade n'aboutisse pas pour l'implantation derrière le terrain de tennis, rue de l'abattoir.

Monsieur le Maire rappelle que cet emplacement a été choisi car il est dans la continuité de l'école et du terrain de tennis. Les riverains ont informé que le terrain de tennis et la table de ping-pong amènent déjà des problèmes de drogue, de « cassos » et de sexe et qu'installer ce city stade ne fera que confirmer ce lieu de rencontre pour la racaille. Ils ont estimé

qu'installer un city stade n'apporterait que des nuisances aux communes et que ce projet ne satisferait qu'un très petit nombre d'enfants de la commune.

Le Conseil souligne qu'il n'est pas envisageable d'acquérir un terrain pour installer le city stade.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de voter pour ou contre le maintien du projet city stade à l'endroit choisi. Le Conseil Municipal confirme à l'unanimité son choix d'installer le city stade derrière le terrain de tennis.

Le Conseil Municipal, qui indique que les problèmes de drogue etc. n'ont pas été signalés en mairie ou en gendarmerie, décide de remonter ces informations en gendarmerie.

Le Conseil Municipal décide d'abattre le cerisier qui se situe sur le terrain communal car il semble que de nombreuses personnes cueillent des cerises et en cas d'accident, la mairie serait responsable.

Le Conseil Municipal décide d'adresser un courrier à Madame la Présidente du Conseil Départemental de l'Oise afin de l'informer de l'opposition rencontrée et des problèmes juridiques qui pourraient en découler.

Le Conseil Municipal propose d'installer des murs anti-bruits et des caméras de surveillance quand le city stade sera installé afin de pallier aux nuisances et de rassurer les riverains. Le Conseil Municipal confirme qu'un règlement sera affiché, des horaires d'utilisation seront mis en place et qu'il n'y aura pas d'éclairage installé pour respecter au maximum la tranquillité des riverains.

### **DIVERS :**

Mme MONTIGNY fait part d'importants problèmes liés aux moyens de communication. Elle propose qu'une enquête soit faite au sein du village pour faire remonter auprès du SMOTHD (Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit) et d'identifier les zones blanches dans les zones rurales. Le Conseil Municipal répond favorablement à cette demande et décide que l'enquête sera distribuée en même temps que le recensement qui commence le 20 janvier prochain.

Mme POZZEBON demande qu'un article soit mis dans le prochain bulletin pour demander aux habitants d'identifier leur boîte à lettre car la distribution d'information par la mairie est difficile quand la boîte à lettre ne comporte ni nom ni numéro de voirie.

M. MARTIN dit que le « STOP » de la rue de Crépy n'était déjà pas très respecté mais qu'avec l'avancée faite par le Conseil Départemental pour respecter la réglementation, la situation est encore pire. Les usagers marquent à peine un « cédez le passage ».

Mme LE GOUËDEC annonce au Conseil que Mme Jocelyne TARET remplace Mme Nathalie FREDJ au CCAS, suite à sa démission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 H 20.

Fait à Thury en Valois le 21 janvier 2022

Le Maire,  
Jérôme MARGOTTET

